QUALIFICATION ET PROTECTION DES PAYSAGES REMARQUABLES DU BASSIN MINIER NORD-PAS DE CALAIS

Carte des objectifs de qualité paysagère - orientation 2 : pour une armature minière réinvestie et structurante pour le territoire

Novembre 2015
fond de carte : IGN / réalisation : atelier de l'isthme - paysage et urbanisme / Urbicand - urbanisme et projets de territoire

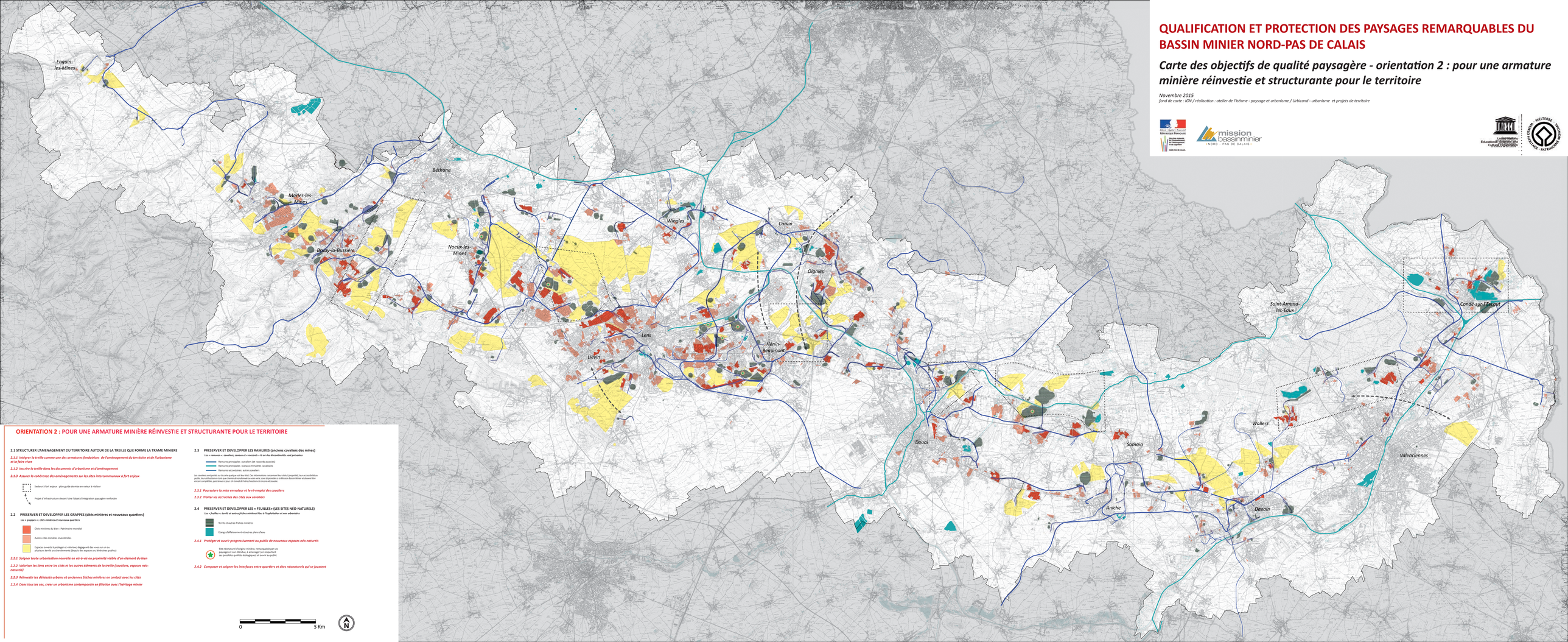

ORIENTATION 2 : POUR UNE ARMATURE MINIÈRE RÉINVESTIE ET STRUCTURANTE POUR LE TERRITOIRE

2.1 STRUCTURER L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE AUTOUR DE LA TREILLE QUE FORME LA TRAME MINIERE

2.1.1 Intégrer la treille comme une des armatures fondatrices de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et la faire vivre

2.1.2 Inscrire la treille dans les documents d'urbanisme et d'aménagement

2.1.3 Assurer la cohérence des aménagements sur les sites intercommunaux à fort enjeux

Secteur à fort enjeux : plan guide de mise en valeur à réaliser

Projet d'infrastructure devant faire l'objet d'intégration paysagère renforcée

2.2 PRESERVER ET DEVELOPPER LES GRAPPES (cités minières et nouveaux quartiers)

Les « grappes » : cités minières et nouveaux quartiers

Cités minières du bien - Patrimoine mondial

Autres cités minières inventoriées

Espaces ouverts à protéger et valoriser, dégageant des vues sur un ou plusieurs terrils ou cheminements (depuis des espaces ou itinéraires publics)

2.2.1 Soigner toute urbanisation nouvelle en vis-à-vis ou proximité visible d'un élément du bien

2.2.2 Valoriser les liens entre les cités et les autres éléments de la treille (cavaliers, espaces néo-naturels)

2.2.3 Réinvestir les délaissés urbains et anciennes friches minières en contact avec les cités

2.2.4 Dans tous les cas, créer un urbanisme contemporain en filiation avec l'héritage minier

2.3 PRESERVER ET DEVELOPPER LES RAMURES (anciens cavaliers des mines)

Les « ramures » : cavaliers, canaux et « raccords » de ces deux discontinuités sont présentes

Ramures principales : cavaliers (et raccords associés)

Ramures principales : canaux et riviéres canalisées

Ramures secondaires: autres cavaliers

Les cavaliers sont partie sur la carte quelque soit leur état. Des informations concernant leur statut (propriété, leur accessibilité au public, leur utilisation en tant que chemin de randonnée ou vice versa, sont disponibles à la Mission Bassin Minier et doivent être mises compatibles, aux niveaux d'aux. En niveau de fiche/notation et encore nécessaire.

2.3.1 Poursuivre la mise en valeur et le ré-emploi des cavaliers

2.3.2 Traiter les accroches des cités aux cavaliers

2.4 PRESERVER ET DEVELOPPER LES « FEUILLES» (LES SITES NÉO-NATURELS)

Les « feuilles » : terrils et autres friches minières liées à l'exploitation et non urbanisées

Terrils et autres frêches minières

Etangs d'affaissement et autres plans d'eau

2.4.1 Protéger et ouvrir progressivement au public de nouveaux espaces néo-naturels

Site réservatoire d'origine minière, remarquable par ses paysages et son étendue, à aménager (en respectant ses possibles qualités écologiques) et ouvrir au public

2.4.2 Composer et soigner les interfaces entre quartiers et sites néonaturels qui se jouxtent

0 — 5 Km